



Accueil
Articles Récents
États-Unis
Canada
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Moyen Orient
Océanie
Asie

Guerre USA OTAN Histoire, société et culture Crise économique mondiale Crimes contre l'humanité Environnement Pétrole, Gaz de schiste, Transna Fore Reis Pauvreté et inégalités Militansiales 11 sept. Guerre au Loi et 995966 Biotechnologie et OGM Droits des femmes Désinformation médiatique Politique et religion Nations Unies



Services de renseignements

Science et médecine



Visitez notre site web GlobalResearchTV



Mondialisation.ca, Le 15 mai 2012 Bernama - 2012-05-12

Envoyer cet article à un(e) ami(e)
Imprimer cet article



KUALA LUMPUR – L'ancien président des États-Unis George W. Bush ainsi que sept de ses associés ont été reconnus coupables de torture et de crimes de guerre par le Tribunal des crimes de guerre de Kuala Lumpur.

Les associés sont : l'ancien vice-président des États-Unis Dick Cheney; l'ancien conseiller juridique de Bush, Alberto Gonzales; l'avocat général du cabinet de Cheney à l'époque, David Addington; l'avocat général du cabinet de Rumsfeld à l'époque, William Haynes; Jay Bybee, ancien procureur général adjoint, ainsi que John Yoo, ancien vice-procureur général adjoint.

Dans une décision anonyme, l'ancien président de la Cour d'appel, Tan Sri Lamin Mohd Yunus, à la tête du quorum du tribunal, a conclu que la poursuite a prouvé ses accusations hors de tout doute raisonnable.

« Nous déclarons donc que les accusés sont coupables », a affirmé Tan Sri Lamin.

Les quatre autres juges sont Tunku Sofiah Jewa, Alfred Lambremont Webre, le professeur Salleh Buang et Mohd Saari Yusuf. Le panel en est arrivé à cette décision après avoir entendu les preuves amenées par les cinq témoins de la poursuite et les conclusions de la poursuite et de la défense.

Mondialisation.ca est impliqué depuis le début dans l'Initiative de Kuala Lumpur pour la criminalisation de la guerre et fournira dans les jours qui viennent les détails et l'analyse de la procédure juridique.

Michel Chossudovsky est membre de la Commission des crimes de guerre de Kuala Lumpur, chargée de l'organisation des audiences du Tribunal.

Kuala Lumpur, 12 mai 2012

Les audiences ont eu lieu durant quatre jours et ont débuté le 7 mai. Trois témoins ont témoigné lors

20/05/2012 20:54

des procédures, alors que les autres ont transmis leurs témoignages par le biais de déclarations solennelles.

Le professeur Gurdial Singh Nijar dirigeait l'équipe de procureurs tandis que Jason Kay Kit, nommé amicus curiae (ami de la Cour), représentait les accusés.

Les huit accusés ont été inculpés de torture et d'avoir volontairement participé à la formulation de décrets et de directives visant à exclure l'application du droit et des conventions internationaux, à savoir la Convention contre la torture de 1984, la Convention de Genève de 1949, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies, relativement à la guerre déclenchée par les États-Unis et d'autres contre l'Afghanistan en 2001 et l'Irak en mars 2003.

De plus, en s'appuyant sur ces directives et en les mettant en œuvre, les accusés ont autorisé des actes de tortures et le traitement inhumain, cruel et dégradant de victimes, et en sont complices, ce qui constitue une violation du droit, des conventions et des traités internationaux cités ci-dessus.

En lisant le verdict de 19 pages et après avoir pris en considération les preuves des procureurs et les conclusions présentées par les deux parties, Tan Sri Lamin a affirmé que le Tribunal était satisfait que les huit accusés aient été déclarés coupables et condamnés pour torture et traitement cruel, inhumain et dégradant des plaignants, victimes de crimes de guerre.

Traduction Julie Lévesque pour Mondialisation.ca



Twinshock, Pre90, VMX

We stock many parts for your bike All brands available www.vmx-service.com

Annonces Google

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs . Bernama, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=30854

Privacy Policy

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca Site web par Polygraphx Multimedia © Copyright 2005-2009

20/05/2012 20:54